

**Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata**

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 285 - 2023 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME  
NUMÉRO 234-2015 ET SES AMENDEMENTS MODIFIANT LES  
AFFECTATIONS DU SOL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 2023 - 098 à sa séance extra ordinaire du 13 juin 2023, tiendra une consultation publique le 4 juillet 2023, à 18 h à la salle municipale située au 209, rue de l'Église, Saint-elzéar-de-Témiscouata, en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement de modifier la compatibilité des usages dans les affectations agricoles de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata ;

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire rendra disponible un document qui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, 209 chemin de l'Église, aux heures habituelles d'ouverture (8h00 à midi, 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi) ainsi que sur le site web de la municipalité : [www.saintelzear.ca](http://www.saintelzear.ca).

Donné à Saint-Elzéar-de-Témiscouata

Ce 22 juin 2023

Par



Denise Dubé

Directrice générale